

Informations

L 'Espace Jeunesse du Centre Socioculturel
« la P'tite Gare » organise un « vide ta chambre » le :
DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026
uniquement en intérieur à la salle de la Conserverie.

Début des inscriptions des exposants :
Mercredi 7 octobre 2026

L'encadrement du « vide ta chambre » est assuré par
les bénévoles, les jeunes et les salariés du Centre
Socioculturel « la P'tite gare ».

L'accueil des visiteurs débutera à 9h30 et se terminera
à 14h.

Les exposants sont des
enfants ou jeunes de moins de 25 ans.

Pour les mineurs, ils doivent être accompagnés par un
responsable (parents, grands-parents, oncles et
tantes...).

L'entrée des visiteurs est gratuite.

Bar et restauration (boissons sans alcool, sandwich,
sucrierie) sur place pour financer les projets des
jeunes.

Pour les exposants : précommander votre menu
(sandwich+chips+part de gâteau+boisson)
lors de votre réservation



VIDE TA CHAMBRE salle de la Conserverie



Dimanche
22
Novembre
2026
9H30-14H



**VÊTEMENTS, JOUETS,
LIVRES, PUÉRICULTURE,
VÉLOS, DVD, CD,
PELUCHES, CONSOLES
ET JEUX ...**

BAR SANS ALCOOL

**RESTAURATION (SANDWICH,...)
RÉALISÉE PAR LES JEUNES DE
L'ESPACE JEUNESSE**



**DÉBUT DES
RÉSERVATIONS :
7 OCTOBRE
5€ LE MÈTRE**



Informations / Réservations :

Centre Socioculturel "La P'tite Gare"

02 51 26 92 29 / 06 14 01 17 11

espacejeunesse@lapetitegare.com



Centre Socioculturel "La P'tite Gare"
85800 Saint Gilles Croix de Vie
02 51 26 92 29
espacejeunesse@lapetitegare.com



Règlement intérieur Vide ta chambre Centre Socioculturel " La p'tite gare "

Article 1 : L'espace jeunesse du Centre Socioculturel « la P'tite Gare » organise un « Vide ta chambre » le dimanche 22 novembre 2026 de 9h30 à 14h à la Salle de la Conserverie au profit de l'espace jeunesse. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le « Vide ta chambre » est réservé aux exposants particuliers, non professionnels, pour la vente d'objets personnels et d'occasion suivants : vêtements, jouets, livres, matériel de puériculture, décoration et meubles d'enfants de 0 à 18 ans.

Article 3 : Les exposants sont des enfants ou jeunes de moins de 25 ans. Pour les mineurs, ils doivent être accompagnés par un responsable muni d'une pièce d'identité et autorisation parentale si la personne n'est pas le responsable légal. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment de la manifestation.

Article 4 : Les inscriptions débutent le mercredi 7 octobre 2026 et seront prises en compte après réception du dossier complet :

- bulletin d'inscription complété,
- règlement intérieur signé,
- règlement par CB, espèces ou chèque à l'ordre de « Centre Socioculturel « la P'tite Gare » »,
- copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport. de l'enfant et de l'adulte, ainsi que l'autorisation parentale le cas échéant.

Le dossier doit être déposé au Centre Socioculturel avant le mercredi 18 novembre 2026, et dans la limite des places disponibles.
Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage, notamment sur le fait de la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Article 5 : Le tarif est fixé à 5€ pour un emplacement de 1 mètre.

Article 6 : Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. Les exposants utilisent exclusivement les tables fournies par les organisateurs pour proposer leurs objets à la vente. Les chaises pour les exposants sont également mises à disposition par les organisateurs. La vente débute à 9h30 et se termine à 14h au plus tard, heure à laquelle les exposants doivent libérer l'espace mis à leur disposition.

Article 7 : L'installation des exposants débute à 8h00 jusqu'à 9h30. Sur le parking qui se trouve derrière la salle, les places devront être obligatoirement libérées après déchargement pour laisser place aux autres exposants. Aucun véhicule ne pourra y stationner le temps de la journée d'exposition. Les exposants pourront également décharger via le parking se trouvant face à la salle de la Conserverie, qui reste accessible tout au long de la journée.

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit d'un « Vide ta chambre » à tout moment de la manifestation sans remboursement de sa participation.

Article 9 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manipulation, leur installation, ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.

Article 10 : Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.

Article 11 : Conformément à la réglementation en vigueur les ventes de produits alimentaires frais, d'animaux vivants, d'armes en état de fonctionner, de copies de CD ou DVD et de produits inflammables sont interdites.

Vide ta chambre Dimanche 22 novembre 2026 Salle de la Conserverie

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A :

Centre Socioculturel « la p'tite gare »
35 rue du maréchal Leclerc
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
02 51 26 92 29 - 06 14 01 17 11

Nom de l'enfant/du jeune : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse :

Nom/prénom de l'accompagnant :

Téléphone : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Mail :

_____@_____

Nombre d'emplacements souhaités :

_____ X 5€ = _____ €

Nombre de menus : _____x 6€ = _____€

☐ Ci-joint (**obligatoirement**) :
Somme de ____ € en : ☐ espèces ☐ CB ☐ chèque
(à l'ordre de « Centre socioculturel la P'tite Gare »)

☐ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant et de l'adulte.

Déclare sur l'honneur :

☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art.L310-2 du code du commerce)

☐ Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R 321-9 du Code Pénal)

☐ Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

